

Expérience professionnelle (Décrivez vos expériences professionnelles dans le Tennis de Table)

EMPLOYEUR	ANNÉE	MISSIONS

Situation professionnelle actuelle

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

.....

Statut :

Mission(s) :

.....

.....

.....

Expérience sportive

Sport pratiqués entre 2005 et 2010 :

.....

.....

.....

.....

Pour le Tennis de Table :

- N° de licence
- Club d'appartenance
- Nombre d'année de pratique :
- Sportif de haut niveau : Jeune Senior
Elite Reconversion

Meilleures performances :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre au dossier

- ◆ Un certificat médical mentionnant votre aptitude à la pratique et à l'enseignement du Tennis de Table
- ◆ L'Attestation de Formation aux Premiers Secours ou PSC1
- ◆ Les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'Arrêté du 12 juillet 2007 relatif à la mention Tennis de Table
- ◆ Deux enveloppes timbrées à votre adresse
- ◆ Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans

Exigences préalables à l'entrée en formation (extrait de l'arrêté du 12 juillet 2007)

Art. 3 – Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

- être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en tennis de table dans un club, un comité départemental, une ligue régionale, pendant au moins une saison sportive dans les cinq dernières années ;
- être capable d'effectuer une analyse technico-tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de tennis de table ;
- être capable d'en dégager les objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs ;
- être capable de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'attestations délivrées par les présidents des instances fédérales régionales dans lesquelles l'activité a été exercée ;
- et de la production d'une attestation délivrée par le directeur technique national de la fédération française de tennis de table à l'issue d'une épreuve vidéo permettant d'apprécier les capacités chez le candidat à observer, analyser et établir un diagnostic en vue de concevoir un entraînement pour un joueur ou une joueuse de haut niveau.

Art. 4 – Sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation les candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :

- le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « tennis de table » ;
- le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « tennis de table »
- le certificat de spécialisation « tennis de table » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique (extrait de l'arrêté du 12 juillet 2007)

Art. 5 – Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une situation formative.

Art. 6 – Sont dispensés des exigences préalables à la mise en situation pédagogique les titulaires de l'un des diplômes suivants :

- le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, « option tennis de table » ;
- le certificat de spécialisation « tennis de table » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « tennis de table »

Les tests d'entrée en formation

Date : le **3 septembre 2010**

Epreuves :

Une épreuve orale : 10 mn de présentation et 20mn d'entretien sur le projet du candidat.

Une épreuve écrite de trois heures (deux questions sur les thèmes de l'entraînement et de l'en

Une épreuve vidéo

Le positionnement des candidats :

Date : le **10 septembre 2010**

Entrée en formation :

Date : le **20septembre2010**

Contacts

Responsable INSEP : Frédéric SADYS 01 41 74 45 17

Secrétariat : Catherine NGUYEN 01 41 74 43 09

Responsable FFTT : Gilles CORBION 01 53 94 50 32

Secrétariat FFTT : Valérie TOUPE 01 53 94 50 35